

RÉUNIONS DE DIRECTEURS JANVIER 2019 CIRCO DE COMBOURG

Projets d'écoles du socle

Ancrage historique du socle

- 1975 : Loi Haby sur le collège unique ; travailler à la liaison école collège
- 1989 : Loi Jospin ; conduire 80% d'une classe d'âge au baccalauréat ; créer du lien entre école, collège et lycée
- 2005 : loi Fillon ; création du socle commun ; de la liaison à la continuité
- 2013 : loi Peillon ; une nouvelle étape pour le socle, en lien avec des programmes curriculaires sur la base d'une continuité et d'une progressivité

Pour aller plus loin dans la construction d'une école du socle, une nouvelle gouvernance académique

- Réduire le nombre de niveaux de pilotage multiples pouvant agir de façon disparate (académie, département, circonscription, établissements, écoles)
- Mettre en phase projets d'académie, projets d'établissements, de circonscription, d'école
- Mettre en œuvre un principe de subsidiarité ; déconcentrer

Comment ?

- Création de réseaux de territoires apprenants ayant une autonomie pour définir et mettre en œuvre une politique éducative fondée sur un projet contractualisé avec les autorités académiques
- Rentrée 2018 : création de 7 réseaux de lycée (99 lycées)
- Rentrée 2019 : création de 25 réseaux d'école du socle
- Janvier à juin 2019 : structuration de 210 écoles du socle (une par secteur de collège) autour de projets fédérateurs et suffisamment transversaux pour concerner tous les enseignants du cycle 1 au cycle 4 et toutes les disciplines (« déclaration de politique générale »)
- Courant 2019 – 2020 : Contractualisation des projets d'école du socle avec les autorités académiques ; trilogie projet / Contrats d'objectifs / plan d'actions pluriannuel

Méthodologie et calendrier pour faire converger les contributions des écoles et des collèges de secteur

- Bilan des projets d'écoles en cours ; comment s'en servir pour construire les nouveaux projets ?
- Proposition d'un outil d'autoévaluation pour aider à établir un diagnostic servant de base à l'élaboration des projets.
- Quels axes pourraient fédérer des enseignants de toutes disciplines (prof de collège), des professeurs enseignant toutes les disciplines (PE) et concernant tout autant les professeurs de cycle 1 que de cycle 4 ?
- A travers quelles instances et quel calendrier ? Conseils des maitres (écoles), conseil pédagogique (collèges), conseils écoles collèges, Formations d'initiative locale (2 FIL de 3 h prévues entre mars et mai).

Questions ou remarques émanant des 4 réunions de directeurs

- Le projet d'école du socle prend-t-il la place des projets d'école et du projet d'établissement ? Non, les projets d'école et projets d'établissement subsistent ; ils répondent à des problématiques spécifiques. Mais ils s'insèrent dans le projet d'école du socle.
- On note dans l'outil d'autoévaluation des items renvoyant à des pratiques collectives (portes ouvertes...) et d'autres à des pratiques plus individuelles (enseignement explicite, différents statuts de l'élève...). Il pourrait dans un premier temps faire l'objet d'une autoévaluation individuelle avant d'enclencher un échange collectif. Il convient de relativiser la « notation » qui risque dans ces cas d'aboutir très souvent à des « de façon incomplète » et de s'appuyer sur ces items pour enclencher une réflexion collective sur les pratiques pédagogiques.
- Souhait d'un document cadre pour structurer et présenter les réflexions de chaque équipe en amont des rencontres avec les profs du collège.
- Ce que ce document pourrait contenir : axes du projet actuel et son bilan ; de l'autoévaluation citer deux points forts et deux points à travailler ; recueils d'indicateurs chiffrés (IPS, évaluations nationales, redoublements, nombre d'IP, de saisies du médecin scolaire dans le cadre du BEDS...)